

MARSEILLE, le 23/05/2024

Docteur SOPHIE DURAND

DEVIS DE TRAITEMENT ORTHODONTIQUE

M. GERVASONE NOLAN

Titre I- Art 5 de la convention entre les Chirurgiens Dentistes et les caisses d'assurance maladie

En tant que membre d'une AGA, les chèques bancaires sont acceptés.

Date	Libellé	Coeff	Montant	Montant R.O.
23/05/2024	Semestre orthodontie fonctionnelle	TO 90	690€	193.50€
	Empreintes études et photographies	TO5	30€	10.75€
	Analyse cephalométrique	TO15	70€	32.25€
	Totaux	TO 90	690€	193.50€

Montant des honoraires par semestre : 690.00€

Montant de la base de remboursement : 193.50€

La participation de la sécurité sociale est sous réserve de son accord.

Dans de nombreux cas, vous pourrez obtenir une participation de votre Mutuelle.

Les semestres sont des forfaits, les honoraires, à régler par trimestre ou par semestre (selon le choix du praticien), sont indépendants du nombre et de la fréquence des rendez-vous. Ils comprennent :

Ils comprennent :

1/ les appareillages orthopédiques, qui sont des gouttières souples adaptables en silicone ou polyuréthane.

2/ les visites de contrôle et de motivation (2 par semestre en moyenne)

3/ les explications des différents exercices qui seront données selon un timing défini.

Ces traitements d'éducation fonctionnelle et comportementale en orthopédie dento faciale répondent aux recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Il consiste à faire porter la gouttière à l'enfant pendant un minimum de 2 heures par jour et toute la nuit. Ces conditions sont impératives, associées aux exercices, elles garantissent la validité du traitement.

Ce devis est valable 6 mois. Le montant des honoraires se fera à la pause de l'appareillage ou alors au premier versement à la fin du trimestre et le solde à la fin du semestre (selon le choix du praticien).

Le premier semestre de traitement est suivi par des semestres de surveillance. Selon l'âge et l'évolution, le traitement peut être repris soit avec des gouttières souples comportant des guides d'éruption des dents permanentes soit avec un traitement multibague fixe.

Les pertes d'appareillages sont facturées en sus (40€)

Le patient ou ses parents s'il est, reconnaît avoir pris connaissance de ce devis et donne son consentement éclairé, consécutivement à toutes les informations, indications et contre-indications qui lui ont été données et exposées : le patient ou son responsable légal reconnaît donc avoir eu la possibilité du choix du traitement

Signature du responsable légal :

